Envoyé en préfecture le 22/02/2024
Reçu en préfecture le 22/02/2024
Publié le
ID : 029-262901986-20240220-20240220_FIN_02-DE

VILLE DE SAINT RENAN

Centre Communal d'Action Sociale

Rapport d'Orientation Budgétaire

2024

Envoyé en préfecture le 22/02/2024
Reçu en préfecture le 22/02/2024
Publié le
ID : 029-262901986-20240220-20240220_FIN_02-DE

Table des matières

Introduction 3
Préambule 4
A. Le contexte national 4
B. Le contexte local 6
C. Enjeux et orientations pour 2024 7
I – Présentation de la rétrospective financière 9
A. Analyse financière 9
B. Les actions et temps forts 14
C. Le personnel 19
II – Les projets pour 2024 20
III – Etat de la dette du Centre Communal d'Action Sociale au 1er janvier 2024 24

Envoyé en préfecture le 22/02/2024
Reçu en préfecture le 22/02/2024
Publié le
ID : 029-262901986-20240220-20240220_FIN_02-DE

Introduction

Chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat d'orientation budgétaire du CCAS de Saint Renan est inscrit à l'ordre du jour du Conseil d'administration. Depuis le 1er janvier 2016 et l'adoption de la loi NOTRe, ce débat s'appuie sur un rapport ci-dessous présenté.

Ce rapport dénommé ROB doit porter sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce débat d'orientation budgétaire permet :

- ✓ de présenter à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget prévisionnel en évoquant le contexte national ;
- ✓ d'informer sur la situation financière du CCAS et les perspectives budgétaires ;
- ✓ de discuter des priorités du budget prévisionnel et de présenter les actions à mettre en œuvre.

La présentation de ce rapport doit donner lieu à débat dont il sera pris acte par une délibération spécifique.

Envoyé en préfecture le 22/02/2024
Reçu en préfecture le 22/02/2024
Publié le
ID : 029-262901986-20240220-20240220_FIN_02-DE

Préambule

A. Le contexte national

Une légère croissance économique

Après un fort ralentissement de l'activité économique en 2022 (+ 2,6 % après + 6,8 % en 2021), la croissance économique s'est montrée résistante sur fonds de dynamisme du commerce extérieur et de bonne tenue des dépenses d'investissement des entreprises malgré le repli durable de la demande des ménages. Ainsi, la croissance économique affleurerait 1% en 2023.

Le ralentissement de l'inflation

En 2023, l'inflation alimentaire, la levée de la remise carburants et la hausse des tarifs du gaz et de l'électricité dès le 1er janvier ont entraîné un regain de pressions inflationnistes. Néanmoins, l'inflation reste forte au second semestre et s'établirait à 4,9% en 2023.

Pour 2024, le contexte de tensions au Moyen-Orient et d'incertitudes, pourrait constituer un risque haussier sur le scénario d'inflation, notamment énergétique.

Envoyé en préfecture le 22/02/2024
Reçu en préfecture le 22/02/2024
Publié le
ID : 029-262901986-20240220-20240220_FIN_02-DE

Des perspectives d'emploi restant favorables

En 2023, l'évolution du marché du travail reste favorable malgré un ralentissement lié à la baisse de régime de l'activité économique et de l'essoufflement du dispositif de l'apprentissage, soit + 207 000 emplois de plus qu'en 2022.

Le lent rétablissement des finances publiques

D'après la Loi de Finances 2024 (LFI 2024), la fin des mesures liées aux crises sanitaire et énergétique devrait contribuer à la réduction du déficit public à -4,9% en 2023 pour atteindre -4,4% du PIB en 2024.

De plus, le gouvernement prévoit une réduction du ratio dette/PIB à partir de 2025, à un rythme très modéré pour atteindre 108,1% en 2027 (contre 114,6% en 2020).

Prévisions du gouvernement		2022	2023f	2024f	2025f
Croissance du PIB réel	%, GA	2,5	0,9	1,2	1,5
Déficit public	% PIB	-4,7	-4,9	-4,4	-3,7
Recettes publiques	% PIB	53,5	51,0	50,9	51,3
Dépenses publiques	% PIB	58,2	55,9	55,3	55,0
Dette publique	% PIB	111,8	109,7	109,7	109,6
Prélèvements obligatoires	% PIB	45,4	44,0	44,1	44,4

Envoyé en préfecture le 22/02/2024
Reçu en préfecture le 22/02/2024
Publié le
ID : 029-262901986-20240220-20240220_FIN_02-DE

B. Le contexte local

L'année 2024, comme celle qui vient de s'écouler s'annonce particulière :

- d'abord socialement, car elle est singulièrement marquée, après 2 ans de crise sanitaire, par un contexte inflationniste qui touche toute la population et notamment les plus fragiles ;
- sur le plan financier, car les collectivités sont également pleinement impactées par l'inflation et les mesures gouvernementales qui l'accompagnent (ex : revalorisation du point d'indice).

Le CCAS de la Ville de Saint Renan témoigne d'un engagement fort et durable dans l'accueil du jeune enfant, l'accueil et l'accompagnement des personnes âgées ; la lutte contre la pauvreté et la précarité et cherche avant tout à proposer des services en lien avec les besoins sociaux identifiés sur le territoire.

Dans une logique de durabilité de l'action et de soutenabilité financière, le CCAS de Saint Renan opèrera un pilotage resserré des deniers publics pour 2024.

Envoyé en préfecture le 22/02/2024
Reçu en préfecture le 22/02/2024
Publié le
ID : 029-262901986-20240220-20240220_FIN_02-DE

C. Enjeux et orientations pour 2024

Le CCAS de Saint Renan est un acteur incontournable de l'action sociale dans le territoire communal.

Les orientations financières mises en œuvre pour construire le prochain budget s'articulent autour des axes suivants :

- une maîtrise des dépenses de fonctionnement,

- Veiller à ce que les services à la population restent toujours en adéquation avec les besoins en proposant une tarification adaptée, en lien avec le contexte national et local,

- le maintien de la qualité d'accueil des enfants, notamment par des choix d'investissements ludiques et éducatifs,

Envoyé en préfecture le 22/02/2024
Reçu en préfecture le 22/02/2024
Publié le
ID : 029-262901986-20240220-20240220_FIN_02-DE

- La multiplication d'activités porteuses de lien social et intergénérationnel (semaine bleue, animations en EPHAD…)

- Une participation financière de la ville maîtrisée. La municipalité continuera à concourir à la politique du CCAS par une subvention d'équilibre indispensable à la pérennité de ses actions et de ses activités. Cette subvention sera d'un montant compris entre 350 000 et 400 000 euros.

Les points essentiels de l'investissement envisagés en 2024 sont :

- L'achèvement des travaux d'extension et de rénovation du Centre de loisirs Ty Colo

- La poursuite des rénovations des bâtiments et le maintien en l'état des infrastructures du CCAS, du parc locatif, social et d'urgence et de la Crèche,

- La maîtrise de l'endettement.

Envoyé en préfecture le 22/02/2024
Reçu en préfecture le 22/02/2024
Publié le
ID : 029-262901986-20240220-20240220_FIN_02-DE

I – Présentation de la rétrospective financière

A. Analyse financière

Pour l'année 2023, le CCAS a continué d'aider les Renanaises et les Renanais les plus fragiles, d'attribuer des aides aux familles.

Nature des aides directes	Montant
Aides facultatives (CA du CCAS)	1 832,32 €
Aides aux familles (repas pris à la cantine)	9 832,88 €
Aides aux familles « Centre de loisirs Ty Colo »	6 696,92 €
Aides convention SDIS 29 (cantine + GPS)	909,55 €
Total des aides directes	**19 804,38 €**

Par ailleurs, la commune de Saint Renan apporte une aide à toutes les familles. Le versement annuel de la subvention d'équilibre au CCAS permet de facturer aux Renanais à un coût inférieur au coût réel du service.

Envoyé en préfecture le 22/02/2024
Reçu en préfecture le 22/02/2024
Publié le
ID : 029-262901986-20240220-20240220_FIN_02-DE

Analyse financière :

Les tableaux ci-dessous retracent de manière synthétique l'évolution du compte administratif avec la participation de la ville en dépenses et en recettes (fonctionnement et investissement cumulés).

Années	2020	2021	2022	2023
Recettes	1 145 059 €	1 139 290 €	2 178 023 €	1 593 375 €
Dépenses	1 142 903 €	1 140 284 €	1 304 194 €	1 910 451 €
Résultats	2 156 €	- 994 €	873 829 €	- 317 076 €

Le résultat 2023 présente un résultat logiquement déficitaire, en raison du remboursement à la ville de la réalisation des travaux de rénovation et d'extension du Centre de loisirs Ty-Colo en 2023. Ce déficit est largement compensé par le report excédentaire 2022, année de la réalisation de l'emprunt de financement (800 000 €).

Envoyé en préfecture le 22/02/2024
Reçu en préfecture le 22/02/2024
Publié le
ID : 029-262901986-20240220-20240220_FIN_02-DE

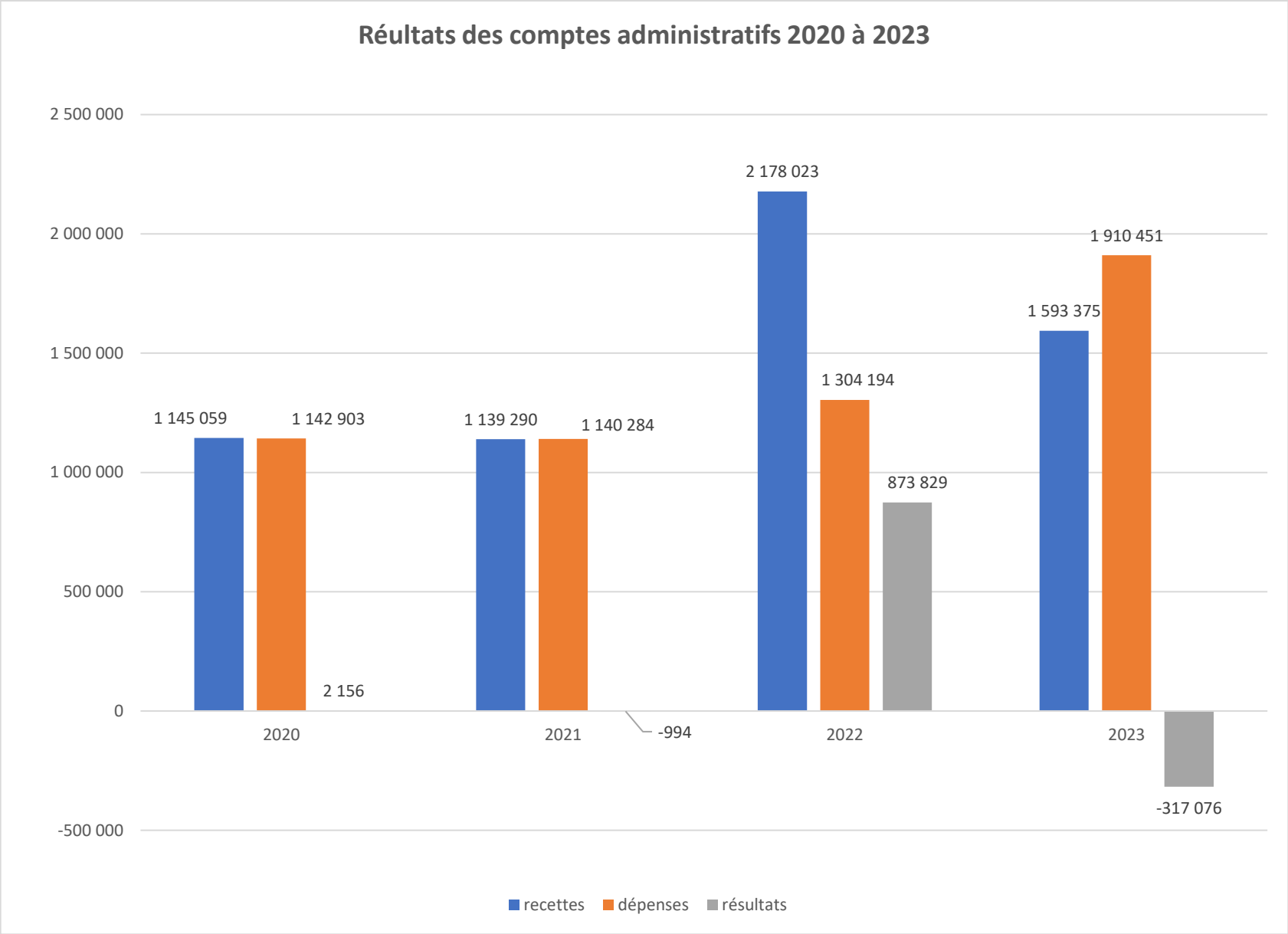

Envoyé en préfecture le 22/02/2024
Reçu en préfecture le 22/02/2024
Publié le
ID : 029-262901986-20240220-20240220_FIN_02-DE

La bonne gestion du CCAS, notamment grâce à la maîtrise des dépenses conjuguée à la hausse des recettes du service et des aides de la CAF, se traduit par une participation annuelle de la ville, constatée au Compte administratif, de 375 000 € qui est adaptée aux besoins du service.

Années	2020	2021	2022	2023
Subvention ville en euros	375 000 €	375 000 €	375 000 €	375 000 €

La contribution de la ville devrait être comprise entre 350 000 € et 400 000 € en 2024. Elle sera ajustée en fonction de la définition des besoins.

L'hypothèse prospective des recettes et dépenses du CCAS reste fondée sur une évolution moyenne de 2,5 puis 2% à partir de 2025, faisant apparaitre la subvention d'équilibre de la ville.
Elle intègre les annuités de remboursement du prêt contracté en 2022.

Envoyé en préfecture le 22/02/2024
Reçu en préfecture le 22/02/2024
Publié le
ID : 029-262901986-20240220-20240220_FIN_02-DE

Les travaux d'extension et de rénovation ont été financés pour partie en 2023 et seront soldés en 2024, permettant le dégagement de nouvelles capacités d'investissement à partir de 2025.

Années	2024	2025	2026	2027
Recettes fonctionnement	1 200 000 €	1 224 000 €	1 248 480 €	1 273 450 €
Subvention d'équilibre	375 000 €	375 000 €	375 000 €	375 000 €
Dépenses fonctionnement	1 510 000 €	1 540 200 €	1 571 004 €	1 602 424 €
Résultat fonctionnement	65 000 €	58 800 €	52 476 €	46 026 €
Recettes investissement	42 000 €	42 000 €	42 000 €	42 000 €
Résultat antérieur reporté	570 000 €	127 000 €	77 800 €	52 276 €
Dépenses investissement	550 000 €	150 000 €	120 000 €	110 000 €
Résultat investissement	62 000 €	19 000 €	-200 €	-15 724 €
RESULTAT	**127 000 €**	**77 800 €**	**52 276 €**	**30 302 €**

Envoyé en préfecture le 22/02/2024
Reçu en préfecture le 22/02/2024
Publié le
ID : 029-262901986-20240220-20240220_FIN_02-DE

B. Les actions et temps forts

Le Centre Communal d'Action Sociale joue un rôle primordial en matière d'aide sociale légale et facultative. Il agit en étroite collaboration avec des partenaires publics et privés de l'action sociale.

Le CCAS intervient en direction des administrés en difficulté et met en œuvre des réponses diversifiées en prenant en compte leur situation individuelle.

Le Centre Communal d'Action Sociale de Saint Renan assure ordinairement les missions suivantes :

- Les aides et l'accompagnement des publics et des familles, à travers l'octroi d'aides alimentaires (colis d'urgence) ou d'aide à la cantine scolaire et la participation aux frais de garde (garderies, centre de loisirs) en fonction du quotient familial.

Envoyé en préfecture le 22/02/2024
Reçu en préfecture le 22/02/2024
Publié le
ID : 029-262901986-20240220-20240220_FIN_02-DE

- L’instruction de dossiers d’aide sociale et la transmission aux autorités compétentes des dossiers d‘aides sociales légales comme l'hébergement des personnes âgées et des personnes handicapées, l‘aide-ménagère…

- Si le RSA (Revenu de Solidarité Active) comme les dossiers CMU (Couverture Maladie Universelle) et APA (Allocation Personnalisée d’Autonomie) ne sont pas instruits au CCAS de Saint Renan (compétence du Conseil Départemental 29), celui-ci informe et oriente les personnes quant à la constitution et à l'envoi de leurs dossiers.

- Un accompagnement des publics fragiles ou isolés dans la réalisation de démarches administratives écrites et en ligne.

- La domiciliation des personnes sans résidence stable mais ayant une attache avec la commune.

- L’instruction administrative des dossiers d’aides facultatives (dispositifs d’aide à la population, aide financière pour impayés de loyer, de factures EDF, de financement de formation diplômante, aide matérielle aux personnes en situation de handicap, accidents de la vie …)

Envoyé en préfecture le 22/02/2024
Reçu en préfecture le 22/02/2024
Publié le
ID : 029-262901986-20240220-20240220_FIN_02-DE

- La Vice-présidente du CCAS participe aux commissions d'attributions organisées par les bailleurs sociaux. Elle organise également la gestion du service de logement d'urgence.

- Le Centre Communal d'Action Sociale de Saint Renan intègre aussi les missions d'animation intergénérationnelle avec l'organisation du repas des aînés et de l'arbre de Noël ou encore des noces d'or et de diamant.
  En octobre 2023, Saint Renan s'est joint à l'évènement national de « la semaine bleue » dédiée à la valorisation de la place des aînés dans la vie sociale. Autour du thème « Vieillir ensemble, une chance à cultiver », les animations proposées ont constitué des temps privilégiés pour informer, sensibiliser l'opinion de la contribution des retraités à la vie économique, sociale et culturelle, mais aussi permis des moments d'échanges et de partages.

Pour répondre aux besoins de la population, le CCAS assure également la gestion des projets d'activités proposés aux enfants au sein des structures d'accueil et de loisirs à travers le fonctionnement de la Crèche, de la Halte-Garderie, des activités du Centre de Loisirs et des Garderies Périscolaires.

Envoyé en préfecture le 22/02/2024
Reçu en préfecture le 22/02/2024
Publié le
ID : 029-262901986-20240220-20240220_FIN_02-DE

- **Le centre de loisirs Ty Colo**

Ainsi, au cours de l'année, 521 enfants (dont 247 filles et 274 garçons) ont fréquenté le centre de loisirs et 840 enfants (dont 406 filles et 434 garçons) ont fréquenté les garderies périscolaires.

A l'été 2023, un nouveau séjour à Telgruc-sur-Mer a également été organisé par le centre de loisirs. 58 enfants (dont 23 enfants entre 6 et 7 ans, et 35 enfants entre 8 et 11 ans) ont pu y participer.
Les séjours représentent un axe important du projet pédagogique du centre de loisirs et un effort financier particulier ainsi qu'en témoigne le tableau ci-après.

Comparatif du coût des séjours pour 52 enfants partis en 2022 et 58 en 2023 :

	Dépenses de fonctionnement	Dépenses de personnel	Total des dépenses	Participation des familles	Aides CAF	Reste à charge du CCAS par enfant
Eté 2022	6 270 €	8 116€	**14 386 €**	7 533€	1 505 €	**102,85 €**
Eté 2023	7 406,99 €	8 549 €	**15 959 €**	8 481 €	1 679 €	**99,98 €**

Envoyé en préfecture le 22/02/2024
Reçu en préfecture le 22/02/2024
Publié le
ID : 029-262901986-20240220-20240220_FIN_02-DE

- **La crèche « Les diablotins »**

Le choix pédagogique d'organiser la crèche en section d'âges mélangés reproduisant l'environnement d'une cellule familial depuis 2022, a connu en 2023 une pleine année d'exercice. Cette nouvelle organisation donne toute satisfaction tant aux enfants, parents qu'à l'équipe des professionnelles des Diablotins.

Par ailleurs, la crèche propose aux nouveaux parents et enfant nouvellement accueillis une période de familiarisation. Cette période de transition d'une semaine permet aux parents, aux professionnels ainsi qu'aux enfants, de mieux se connaître et de se familiariser avec l'environnement de la crèche et ensuite de faciliter une séparation.

Les aménagements intérieurs (pour un meilleur fonctionnement en âges mélangés circulation, autonomie des enfants) ont été achevés en 2023. Par ailleurs, les responsables de section ont pu intégrer leurs nouveaux bureaux et être équipées de nouveaux matériels informatiques dans le cadre du plan de prévention national de travail sur écran.
Enfin, le bureau du RPAM dispose de son entrée indépendante pour recevoir les parents.

Envoyé en préfecture le 22/02/2024
Reçu en préfecture le 22/02/2024
Publié le
ID : 029-262901986-20240220-20240220_FIN_02-DE

C. Le personnel

Le CCAS comptait au 31 décembre 2022, presque 20 équivalents temps plein répartis comme suit :

Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints d'animation	27%
Auxiliaires de puériculture	23%
ATSEM	18%
Adjoints administratifs	9%
Educateurs de jeunes enfants	9%

Répartition des agents par catégorie

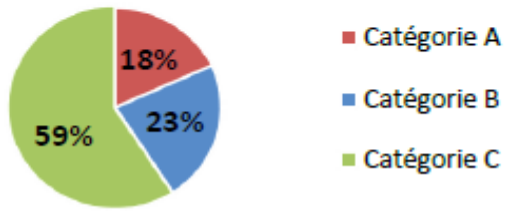

Le positionnement des agents non titulaires s'effectue essentiellement sur les compensations de temps partiel, afin de garantir le taux d'encadrement réglementaire et d'anticiper certaines absences. L'emploi de saisonniers permet d'assurer le déroulement des activités et séjours durant les vacances scolaires.

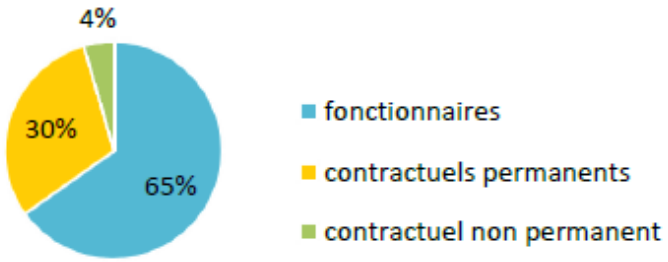

Envoyé en préfecture le 22/02/2024
Reçu en préfecture le 22/02/2024
Publié le
ID : 029-262901986-20240220-20240220_FIN_02-DE

II – Les projets pour 2024

SOCIAUX :

Les actions ordinaires du CCAS vont se poursuivre avec la politique en faveur des publics fragilisés (aides facultatives, logements sociaux, dépannages d'urgence, colis alimentaires, quotient familial, collecte de la banque alimentaire…), l'entretien des logements et les animations intergénérationnelles (repas des aînés, cérémonie des Noces d'or et arbre de Noël).
L'accueil et l'écoute des familles en difficulté se poursuit lors des permanences de la première adjointe, chargée des solidarités.

En 2024, une 2nde édition de la « semaine bleue » invitant le grand public à prendre conscience de la place et du rôle social que jouent les Aînés dans notre société sera organisée et couplée avec l'évènement national « octobre rose », de sensibilisation et de prévention du cancer du sein afin de créer une synergie entre le maximum d'acteurs locaux, en particulier associatifs.

Envoyé en préfecture le 22/02/2024
Reçu en préfecture le 22/02/2024
Publié le
ID : 029-262901986-20240220-20240220_FIN_02-DE

FAMILIAUX :

- Maintien de la qualité des services (centre de loisirs Ty Colo, Garderies périscolaires, Crèche, Halte-Garderie…) afin de toujours offrir des prestations de qualité à la population.

- Optimisation des recettes (subventions, partenariats…),

- Le travail de familiarisation des nouveaux parents et enfants à la crèche sera reconduit afin de permettre une transition en douceur des enfants de la cellule familiale vers un environnement collectif.

- Le travail de passerelle se poursuivra également entre le centre de loisirs Ty Colo et la maison de la jeunesse afin de simplifier l'intégration des futurs collégiens. Ainsi, les élèves de CM2 se voient proposer la possibilité de passer quelques demi-journées à partir des vacances de Pâques, dans leur future structure.

-

Envoyé en préfecture le 22/02/2024
Reçu en préfecture le 22/02/2024
Publié le
ID : 029-262901986-20240220-20240220_FIN_02-DE

AUTRES ACTIONS POUR 2024 :

- Poursuivre l'accompagnement des personnes en difficulté à travers les différentes aides votées en Conseil d'administration et leur mise en relation avec les partenaires du Centre Communal d'Action Sociale.

- Poursuivre la programmation des activités du centre de loisirs Ty Colo à destination des familles pour les mercredis et les vacances.

- Continuer à travailler à une politique globale de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Éducation dans le cadre du **Parcours Educatif Renanais** (PER) en lien avec les actions de loisirs, permettant la prise en charge des enfants, sur l'ensemble des temps de la journée. Suite à la mise en œuvre du plan Mercredi, le CCAS poursuit la mise en œuvre de son projet éducatif de territoire (PEdT), dispositifs de l'Etat qui visent à renforcer la qualité pédagogique des activités proposées aux enfants sur les temps périscolaires et extrascolaires reconnues comme particulièrement qualitatives.

Envoyé en préfecture le 22/02/2024
Reçu en préfecture le 22/02/2024
Publié le
ID : 029-262901986-20240220-20240220_FIN_02-DE

- Le principal projet porté par le CCAS depuis 2023 et qui s'achèvera en 2024 concerne l'extension et la rénovation du centre de loisirs Ty Colo.
  Le budget est à près d'1,6 million d'euros pour la partie travaux HT (hors études et maître d'œuvre).

  La maitrise d'ouvrage est déléguée à la ville qui, elle, dispose des compétences nécessaires pour le suivi du projet. Le CCAS a commencé en 2023 à rembourser la ville de l'ensemble des dépenses engagées (moins les subventions reçues) au titre de cette opération (CAF, DETR, CD29).
  Pour 2024, le CCAS versera le solde du financement des travaux. Pour mémoire, ce projet d'envergure est financé par l'emprunt de 800 000 € réalisé en 2022.

Envoyé en préfecture le 22/02/2024
Reçu en préfecture le 22/02/2024
Publié le
ID : 029-262901986-20240220-20240220_FIN_02-DE

III – Etat de la dette du Centre Communal d'Action Sociale au 1er janvier 2024

Bilan Annuel

Caractéristiques de la dette au 01/01/2024

Encours	832 328,89	Nombre d'emprunts *	5
Taux actuariel *	1,54%	Taux moyen de l'exercice	1,51%

* tirages futurs compris

Charges financières en 2024

Annuité	92 877,88	Amortissement	78 381,17
Remboursement anticipé avec flux	0,00	Remboursement anticipé sans flux	0,00
Intérêts emprunts	14 496,71	ICNE	177,85

Evolution de l'encours depuis 5 ans en début d'exercice

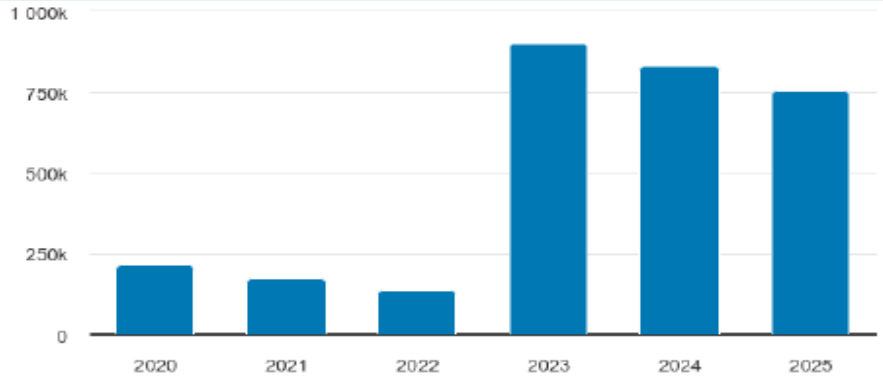

Envoyé en préfecture le 22/02/2024
Reçu en préfecture le 22/02/2024
Publié le
ID : 029-262901986-20240220-20240220_FIN_02-DE

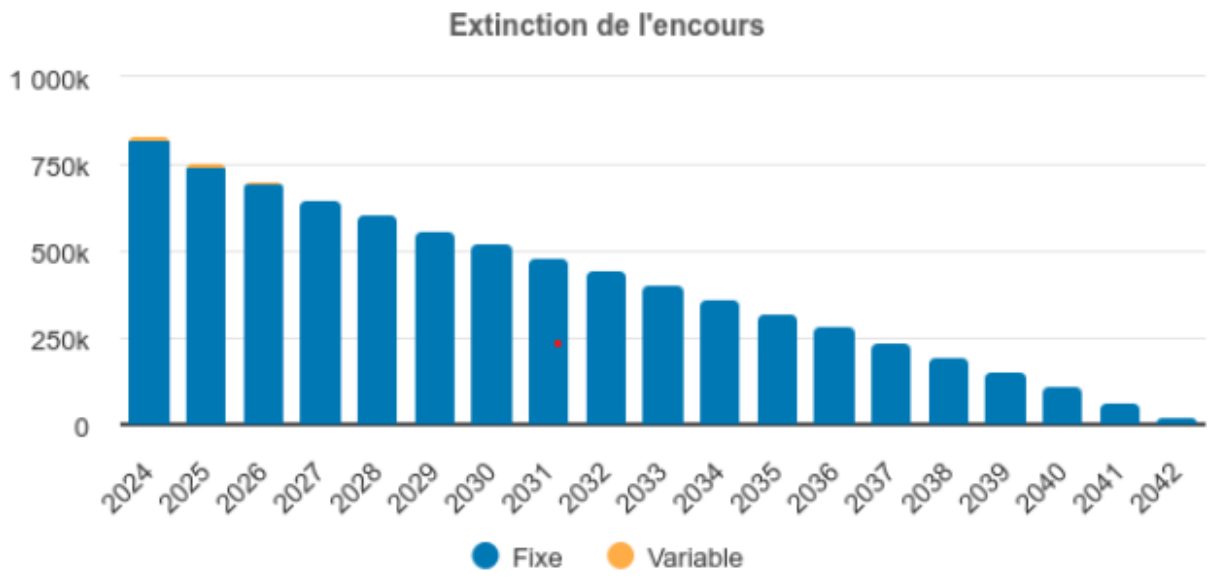

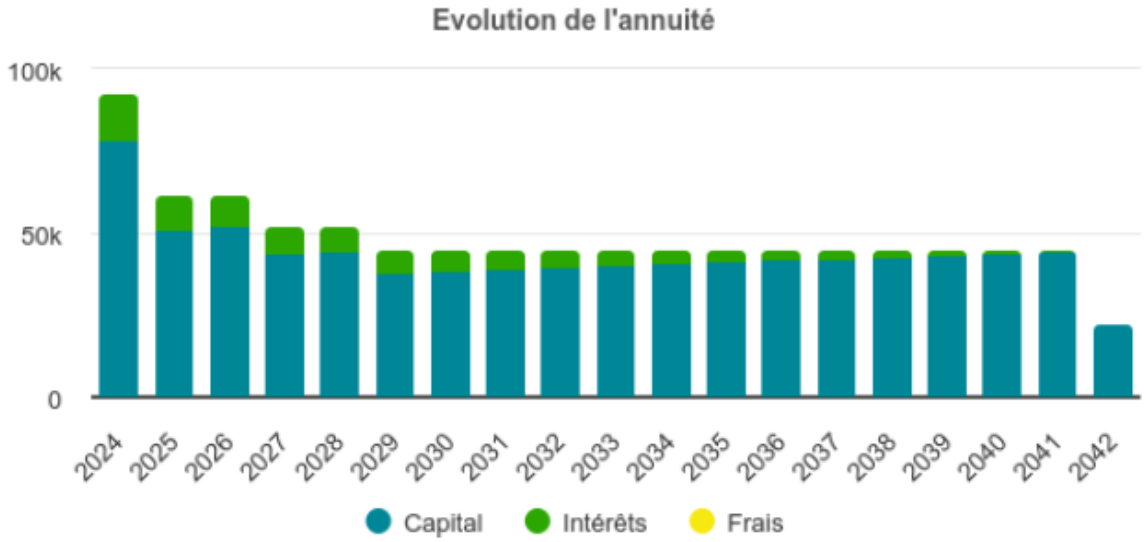

Envoyé en préfecture le 22/02/2024
Reçu en préfecture le 22/02/2024
Publié le
ID : 029-262901986-20240220-20240220_FIN_02-DE

Ex.	Encours début	Annuité	Intérêts	Taux moy.	Taux act.	Amort.	Solde
2024	832 328,89	92 877,88	14 496,71	1,51%	1,54%	78 381,17	92 877,88
2025	753 947,72	61 684,73	10 604,38	1,41%	1,47%	51 080,35	61 684,73
2026	702 867,37	61 660,77	9 489,03	1,36%	1,41%	52 171,74	61 660,77
2027	650 695,63	52 371,08	8 501,09	1,32%	1,35%	43 869,99	52 371,08
2028	606 825,64	52 347,39	7 758,33	1,30%	1,33%	44 589,06	52 347,39
2029	562 236,58	45 445,76	7 067,70	1,29%	1,30%	38 378,06	45 445,76
2030	523 858,52	45 445,76	6 570,22	1,29%	1,30%	38 875,54	45 445,76
2031	484 982,98	45 445,76	6 066,29	1,29%	1,30%	39 379,47	45 445,76
2032	445 603,51	45 445,76	5 555,84	1,29%	1,30%	39 889,92	45 445,76
2033	405 713,59	45 445,76	5 038,77	1,29%	1,30%	40 406,99	45 445,76
2034	365 306,60	45 445,76	4 514,98	1,29%	1,30%	40 930,78	45 445,76
2035	324 375,82	45 445,76	3 984,42	1,29%	1,30%	41 461,34	45 445,76
2036	282 914,48	45 445,76	3 446,97	1,29%	1,30%	41 998,79	45 445,76
2037	240 915,69	45 445,76	2 902,56	1,29%	1,30%	42 543,20	45 445,76
2038	198 372,49	45 445,76	2 351,08	1,29%	1,30%	43 094,68	45 445,76
2039	155 277,81	45 445,76	1 792,48	1,29%	1,30%	43 653,28	45 445,76
2040	111 624,53	45 445,76	1 226,63	1,29%	1,30%	44 219,13	45 445,76
2041	67 405,40	45 445,76	653,43	1,29%	1,30%	44 792,33	45 445,76
2042	22 613,07	22 722,52	109,45	1,29%	1,30%	22 613,07	22 722,52